

RUMEURS versus FAITS

Polyuréthane Pulvérisé

- Rumeur** Le Code National du Bâtiment ne reconnaît pas le polyuréthane pulvérisé donc il ne peut être utilisé dans les projets de constructions.
- Fait** **Le Code National du Bâtiment (CNB) 2005 reconnaît le polyuréthane pulvérisé. Il identifie le produit et la pose par les normes CAN/ULC S705.1 «Isolant thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisé, de densité moyenne : Spécifications relatives aux matériaux» et CAN/ULS-705.2 «Isolant thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisé, de densité moyenne : responsabilités de l'installateur».**
- Rumeur** WALLTITE^{MD} doit avoir été évalué par le Centre Canadien des Matériaux de Construction (CCMC) pour avoir le droit d'être utilisé dans les projets de construction au Canada.
- Fait** **WALLTITE a été testé par un laboratoire accrédité et rencontre la norme ULC S705.1. Il est donc conforme aux exigences du CNB et ce dernier n'exige pas à ce que le matériel soit évalué par CCMC. BASF Canada, en tant que chef de file pour les systèmes isolants/pare-air, a décidé d'obtenir une homologation par CCMC et ceci pour que les architectes, les inspecteurs en bâtiment et les propriétaires soient assurés que le matériel qu'ils utilisent est conforme au CNB.**
- Rumeur** WALLTITE en tant que polyuréthane pulvérisé, lorsqu'il est utilisé dans un mur à cavité, le Code National du Bâtiment exige un coupe feu parce que l'espace d'air ne peut être maintenu à 25 mm (1po) et moins.
- Fait** **WALLTITE en tant que système isolant/pare-air peut être pulvérisé dans un mur à cavité sans coupe feu parce que l'espace d'air peut être maintenu à 25 mm (1 po) et moins. L'épaisseur est contrôlée régulièrement lors de l'application et cette dernière ne peut être faite que par des applicateurs certifiés d'après notre programme de Qualité et de Formation Continu, Toujours Plus Performant^{MC}. Ce programme est certifié par la firme d'ingénieurs Morrison Hershfield et reconnu par CCMC.**

Rumeur WALLTITE comme système isolant/pare-air ne résistera pas dans un mur à cavité. De plus lorsque pulvérisé sur un mur de béton, il peut rétrécir, glisser vers le bas ou simplement se détacher du mur.

Fait **WALLTITE existe depuis 1987 et le polyuréthane depuis les années 1940 ce qui en fait un des matériaux isolants parmi les plus vieux. À notre connaissance il n'y a jamais eu de rapport faisant cas des rumeurs ci-haut mentionnées. Il ne se rétrécit pas et lorsqu'il adhère à une surface, c'est pour la vie du bâtiment.**

Rumeur Le polyuréthane pulvérisé dans un mur à cavité, doit être protégé soit par un pare-vapeur type 1 ou type 2.

Fait **Le polyuréthane pulvérisé a été testé par le Conseil National de Recherche (CNR) sur un mur de béton et il a été prouvé que la peau qui se forme entre le polyuréthane et le substrat ainsi que les peaux entre les différentes passes, réduisent la perméance à la vapeur d'eau, comme un pare-vapeur. Dans la partie 5 du Code National du Bâtiment de 2005, il y est fait mention que s'il est prouvé qu'un matériel peut accomplir cette fonction, qu'il peut être utilisé comme tel. WALLTITE a été testé avec différent substrat et différentes épaisseurs (voir la section pare-vapeur de notre cartable technique ou notre fiche technique).**

Rumeur Certaines lettres de certains manufacturiers de polyuréthane giclé font mention qu'un pare-air et un pare-vapeur sont requis pour protéger le polyuréthane.

Fait **Certains compétiteurs utilisent de la correspondance privée qui a été écrite entre 1989 et 1994. Dans les faits, il y a un cas qui demande une investigation pour déterminer la performance du polyuréthane pulvérisé sur des membranes pare-vapeur. Certaines de ces lettres ont été envoyées pour discuter de la performance du polyuréthane comme pare-vapeur et ceci basé sur les connaissances à ce moment là. Depuis ce temps, des efforts considérables ont été déployés et des recherches ont démontré que le polyuréthane pulvérisé peut agir en tant que pare-vapeur sous certaines conditions. On peut se référer au rapport écrit dans le journal «THERMAL INSULATION and BUILDING ENVELOPES (M. Mark T. Bomberg and M. Joseph W. Lstiburek), Field Applied Spray Polyurethane Foam in Building Envelopes: Performance Evaluation of System Components».**

WALLTITE est le seul système isolant / pare-air homologué par CCMC pour les projets institutionnels, commerciaux, industriels et résidentiels, Réf : rapport

- **CCMC # 12840-R pour l'isolation**
- **CCMC # 12877-R pour matériel pare-air**
- **CCMC # 12932-R pour système pare-air**

WALLTITE comme système isolant / pare-air rencontre le niveau de performance requis dans le Code National du Bâtiment à l'article 5.4.1.2 1)

Rumeur CAN/CGSB-51.33-M89 est le standard que les pare-vapeur doivent rencontrer.

Fait Dans les deux sections de la partie 5 et de la partie 9 du CNB 1995 ce standard fait référence au pare-vapeur préfabriqué en feuilles. Réf. Articles : 5.10.1.1 et 9.25.4.2.5)

Si vous avez des questions concernant notre produit WALLTITE ou son application, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Région de l'Est
ON, QC, MAR
1-866-474-3538

Région de l'Ouest
BC, AB, MB, SK, NWT, YK, NU
1-800-891-0671

- www.walltite.com
- www.foammasters.ca

**NOUS NE CONSTRUISONS PAS L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT.
NOUS LA RENDONS PLUS PERFORMANTE ! ^{MD}**